ARRETE PORTANT INSCRIPTION SUR LE

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE **AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

Le Maire de Montlouis-sur-Loire,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 18/12/2020,

ARRÊTE

Le tableau annuel d'avancement au grade d'assistant de conservation principal de 2ème classe est fixé Article 1: comme suit pour l'année 2024 :

Rang de classement	Identité de l'agent	Date d'avancement
1	BOUILLON MAUD	26/09/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

Article 2: Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Fait à Montlouis-sur-Loire, le.

- 1 JUIL, 2024

Pour Le Maire, Le Premier Adjoint,

Monsieur Laurent THIE

Le Maire,

o certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, o informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter, de la publication du présent arrêté.